# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du vendredi 20 mars 2026

# PROCES VERBAL

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

**VILLE DE SAINT-RAPHAËL (VAR)**

«

Le 20 mars, à 09h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane CHIODI, doyenne d'âge.

**PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs, Malika ABBAS-CHOHRA, Véronique ALBISSON, Chantal ARNAUD, Nassima BARKALLAH, Annie BEZIN, Sylvie BLANC, Philippe CHANIOL, Josiane CHIODI, Hervé CHIRON, Emmanuelle COCUSSE, Pierre CORDINA, Patrick CUNY, Françoise DELAUNAY KAIDOMAR, Jacqueline DESVIGNES, Joëlle DUBOIS MOUGIN, Jean-Philippe GIRARDIN, Maxime GRILLET, Frédéric HEUDIARD, Stéphane ISEPPI, Elena JACQUOT, Guillaume JUBLOT, Michel KAIDOMAR, Henri LEBLANC, Danièle LOMBARD, Yolande LOPEZ, Christine MARENCO, Frédéric MASQUELIER, Fabrice MORENVAL, Jacques MURATET, Jacqueline PEREZ, Patricia POIGNAND, Hafida RAMI, Alain REVILLON, Karine SALOMEZ, Olivier SPINNHIRNY, Théo TAPIERO, Vincent THIERY, Stéphane ZEYEN.

**ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Conformément à l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Malika ABBAS-CHOHRA à M. Frédéric MASQUELIER à partir de la question n° 3, M. Guillaume OLLIER à Mme Emmanuelle COCUSSSE.

**Mme CHIODI** : Je souhaite exprimer une profonde considération à tous nos habitants, les citoyens de notre belle commune, pour leur présence, leur participation, leurs suggestions et leur confiance. Chaque dialogue, chaque contribution, chaque regard citoyen nous enrichit et nous pousse à mieux répondre aux besoins de notre Communauté. Votre implication fait vivre la démocratie locale et donne du sens à notre action collective.
C'est ensemble, élus, agents municipaux et citoyens, que nous construisons le présent et l'avenir de notre territoire. Alors que nous allons procéder à l'élection de notre Maire, je vous invite à porter ses valeurs de respect, de coopération et de partage.
La séance qui nous réunit aujourd'hui est un moment solennel de la vie démocratique de notre collectivité. Par votre présence et votre dévouement, vous témoignez de votre attachement aux valeurs républicaines, à la continuité du service public et à l'intérêt général.
Je vous invite donc à respecter au cours de ce vote, les principes de sérénité, de clarté et de respect mutuel qui doivent toujours guider nos échanges.
Je déclare à présent ouverte la séance de l'élection du Maire.

---

***QUESTION : N° 1*** *Élection du Maire*

**INTERVENTIONS**

**Mme CHIODI** : Nous allons procéder au déroulé de cette séance et l'installation du Conseil Municipal conformément aux règles en vigueur. Que ce soit à l'image de notre engagement pour relever de nouveaux défis au service des raphaëlois tournés vers l'avenir de notre commune. Je vous remercie.
Ce déroulé commence par l'installation des conseillers municipaux, en procédant à la lecture de la liste des élus dans l'ordre alphabétique, selon les termes de l'article L2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales : ABBAS-CHOHRA Malika, ALBISSON Véronique, ARNAUD Chantal, BARKALLAH Nassima, BEZIN Annie, BLANC Sylvie, CHANIOL Philippe, CHIODI Josiane, CHIRON Hervé,



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

COCUSSE Emmanuelle, CORDINA Pierre, CUNY Patrick, DELAUNAY KAIDOMAR Françoise, DESVIGNES Jacqueline, DUBOIS MOUGIN Joëlle, GIRARDIN Jean-Philippe, GRILLET Maxime, HEUDIARD Frédéric, ISEPPI Stéphane, JACQUOT Elena, JUBLOT Guillaume, KAIDOMAR Michel, LEBLANC Henri, LOMBARD Danièle, LOPEZ Yolande, MARENCO Christine, MASQUELIER Frédéric, MORENVAL Fabrice, MURATET Jacques, OLLIER Guillaume , PEREZ Jacqueline, POIGNAND Patricia, RAMI Hafida, REVILLON Alain, SALOMEZ Karine, SPINNHIRNY Olivier, TAPIERO Théo, THIERY Vincent, ZEYEN Stéphane.
Je déclare les membres du Conseil Municipal présents et absents, installés dans leurs fonctions.

À présent, je vous invite à désigner un secrétaire de séance. Je précise que le secrétaire de séance devra rester à la fin de la séance pour signer les procès-verbaux devant être transmis à la Préfecture et je propose Elena JACQUOT qui est rompu à cet exercice. Est-ce que vous en êtes tous d'accord ? Donc j'invite Elena à venir s'asseoir près de moi.

Maintenant nous allons procéder à l'appel nominal des membres du Conseil. Je vais laisser la parole à Madame la Directrice Générale des Services.

**Mme BOURBON** : Le quorum est atteint Madame la doyenne, avec 38 présents et 1 représenté.

**Mme CHIODI** : Je vous remercie et vous invite enfin à procéder à l'élection du Maire. Cependant, je rappelle comment se passe cette élection pour que tout le monde ait bien ce process en tête.
En application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu. Un bulletin blanc sera à votre disposition sur lequel vous inscrirez le nom de votre candidat. Je vous invite maintenant à désigner 3 assesseurs, un par liste. Je précise aussi que les assesseurs doivent rester à la fin de la séance pour signer les procès-verbaux devant être transmis à la Préfecture.
Je sollicite les listes : Madame SALOMEZ, ensuite un de chaque liste, Monsieur CUNY et Madame COCUSSE, je vous remercie.
Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote qui sera au milieu. Il fait constater au Président et je serai assise à côté des assesseurs qu'une seule enveloppe de modèle uniforme fournie par la mairie et la dépose lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom est enregistré. Le premier tour de scrutin, le dépouillement des bulletins de vote comme un vote ordinaire, les 3 assesseurs et moi-même allons surveiller bien sûr assis à la table de l'urne pour procéder à ce dépouillement, accompagné de 2 agents du Secrétariat Général, nous allons compter les enveloppes, donc dépouiller et la fiche de dépouillement me sera remise avec le nom du candidat élu et je proclamerai l'élection de notre Maire.
Je demande qui se porte candidat pour pouvoir voter évidemment, ça va de soi ? Madame COCUSSE, Monsieur JUBLOT et Monsieur MASQUELIER. Donc vous avez une jolie page blanche et vous inscrivez le nom de votre candidat que vous souhaitez voir élu Maire.
Nous allons pouvoir commencer si vous voulez bien Madame BOURBON, annoncer les noms.

**Mme BOURBON** : J'appelle chaque Conseiller Municipal et à l'appel de son nom à s'approcher de la table de vote.

**Mme CHIODI** : Vous me montrez l'enveloppe, c'est la procédure et vous introduisez l'enveloppe dans l'urne « A voté ».

**Mme BOURBON** : 39 conseillers, dont un représenté, ont pris part au vote.



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

**Mme CHIODI** : Très bien, je vous remercie. Nous allons procéder maintenant au dépouillement. Nous allons donc recompter les le nombre d'enveloppes. Nous avons bien 39 enveloppes et nous allons les ouvrir.
Nous avons ouvert les enveloppes, nous avons sorti les bulletins des enveloppes, nous allons compter : 2 pour Emmanuel COCUSSE, 4 pour Monsieur Guillaume JUBLOT et 33 pour Frédéric MASQUELIER.
Je proclame ce résultat avec bonheur, Frédéric MASQUELIER est élu Maire de Saint-Raphaël. Je vais te passer l'écharpe, c'est important c'est le symbole. Vous avez compris que maintenant je dois céder ma place.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **Madame Josiane CHIODI, doyenne,**
**APRÈS AVOIR VOTÉ,**
**A LA MAJORITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS,**

M. Frédéric MASQUELIER a été PROCLAMÉ MAIRE de la Commune de Saint-Raphaël.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, ma très chère Josiane l'écharpe à l'envers c'est un peu toute notre histoire puisque la première fois que j'ai été élu Maire je l'avais mise à l'envers. Pour ceux qui ne le savent pas, pour les Maires, le bleu était à l'extérieur, pour le rouge c'est ce sont les parlementaires et Georges GINESTA me l'avait mise à l'envers donc il avait fait de moi un député. D'où peut être parfois un certain nombre d'ambiguïtés. Mais je suis particulièrement heureux d'être ici à Saint-Raphaël et c'est mon seul engagement. Je vous remercie pour votre vote aujourd'hui. Puis je remercie aussi l'ensemble des raphaëlois qui se sont mobilisés dimanche. Nous avons obtenu plus de 11 000 voix. Je crois que c'est historique. Jamais autant de voix s'étaient portées en faveur d'une équipe et d'un Maire ici à Saint-Raphaël et nous avons également augmenté par rapport à 2020, de plus de 4 000 voix, mais également plus de 10 % dans presque tous les bureaux de vote, l'ensemble des quartiers et donc c'est un soutien massif qui nous a été donné, qui d'une part nous honore et bien entendu, et surtout qui nous oblige. C'est tout d'abord, je crois, la récompense d'un travail qui a été mené au cours des 6 ou 8 dernières années, parce que je n'oublie pas le demi mandat pour une ville qui se porte bien, une ville qui est attractive, une ville où on veut venir vivre. Chaque année, vous avez 500 nouveaux habitants, une ville qui est très souvent aussi primée parmi les plus belles villes. C'est une ville qui est également attractive pour les touristes et comme l'équipe s'est aussi agrandie, recomposée, je veux évidemment aujourd'hui aussi saluer ceux qui faisaient partie de l'équipe précédente et tout particulièrement Monsieur Guillaume DECARD qui est ici parmi nous et qui a été élu maire de Puget-sur-Argens. Guillaume, félicitations et merci pour tout ce que tu as fait avec nous.
On va continuer à travailler ensemble au sein de la Communauté d'agglomération et je suis très heureux, je crois que ça montre aussi qu'au sein de l'agglomération, donc la manière de travailler, l'objectif poursuivi est aussi beaucoup plus largement partagé que seulement à Saint-Raphaël. Ensuite, c'est une responsabilité puisque nous avons présenté un programme. Alors ce programme, ce n'était pas un programme d'idéologie. Ce n'est pas un programme qui était fait par l'IA, c'était un programme issu des centaines, des milliers de rencontres qu'on a fait au cours des années précédentes. C'est avec les Conseils de quartier, avec le Conseil de développement de l'agglomération, avec tous les membres investis, les membres des associations aussi, on en voit un certain nombre qui sont aujourd'hui parmi nous nombreux et je les salue aussi. C'est tous ces échanges du quotidien qui permettent à un moment donné de déterminer qu'est-ce qu'il faut faire pour une Ville, qu'est-ce qu'elle a besoin, qu'est-ce que ses habitants demandent et notre programme, c'était celui qui était demandé aussi par les raphaëlois.



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Puisque le quoi a été tranché très clairement. Je crois que ce qui est important, c'est de savoir aujourd'hui le comment. C'est sur le comment puisque le travail va commencer, c'est en ça que cela nous oblige.
On a déjà un petit peu commencé à pouvoir mettre les équipes en place. On aura l'occasion dès ce mois d'avril de débattre sur le budget et également de voter un budget, un budget à l'équilibre où nous maintenons également les trajectoires que nous sommes fixées, aussi bien en matière fiscale ou en termes d'endettement. Et puis il y a une discussion à avoir et que nous avons amorcée dès hier avec les Maires qui étaient déjà élus au sein de la Communauté d'agglomération qui est notre partenaire essentiel, et ça, je crois aussi que c'est ce qu'on souhaitait les raphaëlois, qu'on travaille avec l'ensemble des communes, qu'on travaille aussi avec la ville de Fréjus et qu'on poursuive la trajectoire qui était menée. Qu'on poursuive aussi des combats que nous avons menés comme celui contre la LGV, celui également pour obtenir les subventions dont nous sommes injustement privés par la Région tout ceci doit bien entendu être poursuivi. Alors si on doit distinguer le court terme et le moyen et le long terme, je dirais donc vote d'un budget, mise en place des équipes. Nous aurons dans un laps de temps assez court à sécuriser le foncier pour pouvoir mettre en place le poste de Police Municipale à l'entrée de la Ville. Nous aurons aussi cet été deux postes de secours à Agay.
Nous devons bien entendu préparer la saison estivale, laquelle est très attendue. Je crois qu'au regard aussi des conflits qu'on peut avoir dans le monde, on a un espace de sécurité. Donc j'espère que la saison sera bien entendu très bonne. Il faudra rencontrer l'ensemble des associations puisque nous sommes engagés à garantir et à sécuriser aussi dans le temps les relations avec les associations à essayer d'optimiser les locaux à également donner une vision sur les subventions sur le temps du mandat puisque c'est cette relation d'indépendance aussi qui fait la qualité des échanges que nous pouvons avoir avec l'ensemble des présidents d'association.
Et puis il y a le commerce évidemment, le commerce de centre-ville où notre proposition sur le stationnement sera rapidement discutée avec l'ARCOR et les représentants des commerçants, donc les 100 000 heures de stationnement et la meilleure offre liant le stationnement aux achats. On verra aussi une meilleure représentativité des commerçants. Et puis au recrutement aussi pour avoir une visibilité numérique, un manager de centre-ville. Donc tout ça ce sera dans les toutes prochaines semaines ainsi que la poursuite de la Maison de Santé, puisque ça doit être mis en place assez rapidement, avec évidemment des fonctions à l'agglomération.
Ensuite, il y a le moyen et le long terme qui est évidemment important. Il faut respecter ces engagements en démocratie. C'est pour ça aussi que nous avons été réélus, qu'on nous a fait confiance parce que on sait que les engagements sont respectés. Ce sera de nombreux dossiers au sein de l'agglomération, comme les zones d'activité économique. Je crois que c'est un point important pour pouvoir continuer à accueillir de nouvelles entreprises pour créer de l'emploi pour avoir des jeunes actifs, tout comme les projets immobiliers à l'entrée de ville, puisqu'il y a la nécessité aussi de ce renouvellement et à l'égard des plus jeunes et des actifs.
Nous poursuivrons aussi ce que nous faisons à l'égard de la jeunesse, c'est-à-dire le parcours citoyen, le passeport du civisme sera évidemment renforcé. C'est une excellente mesure qui a déjà été mise en place. Et puis on aura des sujets aussi un peu plus spécifiques sur lequel ce sera du travail à long terme pour notre souveraineté énergétique, c'est-à-dire développer évidemment le photovoltaïque, développer des batteries. C'est également la question de l'eau qui est un point tout à fait essentiel.
Vous voyez que du travail sur la table, on en a, on en a beaucoup, c'est notre feuille de route pour les années à venir. Il y a évidemment la Promenade des Bains, qui sera poursuivie et achevée dans les années qui viennent. Et nous continuerons la discussion avec tout le monde, comme nous l'avons toujours fait.
Donc maintenant qu'on a déterminé le quoi, maintenant qu'on a déterminé un calendrier, maintenant que des feuilles de route seront données, je vous propose que nous passions directement au déroulement de cet ordre du jour, qui est plus court mais qui est important, c'est-à-dire qui la détermination de l'équipe qui est à mes côtés. Je vous remercie en tout cas.



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Donc l'ordre du jour appelle la désignation du nombre des Adjoints au Maire. Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.
Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints désignés. Si, après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu à majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire qui doivent comporter, je le rappelle, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, et à l'issue de ce délai, je constaterai le nombre de listes aux fonctions d'Adjoints au Maire qui auront été déposées et nous procéderons à un premier tour de scrutin sous le contrôle du Bureau qui a été désigné pour l'élection du Maire précédemment et exactement dans les mêmes conditions que celles que vous venez de faire pour l'élection du Maire.

---

***QUESTION : N° 2*** *Détermination du nombre des Adjoints au Maire*

**INTERVENTIONS**

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi, on n'a qu'une fois tous les 6 ans ce type d'exercice. Donc la délibération numéro 2 c'est la détermination oui effectivement. Donc j'indique que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint, au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 11 adjoints au Maire au maximum.
De plus, l'effectif étant de 39 membres, le nombre maximum d'adjoints de quartier est de 3. Je rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 11 adjoints et 3 adjoints de quartier. Je vous invite à fixer, avant de procéder au scrutin de liste tel que je l'ai évoqué, à 11 le nombre d'Adjoints au Maire et à 3 le nombre d'Adjoints de quartier. Ça se fait par un vote à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est parfait donc 11 Adjoints et 3 Adjoints de quartier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **M. Frédéric MASQUELIER, Maire,**
**A SA DEMANDE,**
**APRES** en avoir délibéré,
**A L'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS,**

**FIXE** le nombre d'Adjoints au Maire à 11 et le nombre d'Adjoints de quartier à 3.

---

***QUESTION : N° 3*** *Élection des Adjoints au Maire*

**INTERVENTIONS**

**M. LE MAIRE** : Nous procédons à l'élection. Donc il y a le dépôt de liste qui doit être fait entre mes mains. Donc vous avez un délai. Je présente une liste pour cette élection, je ne sais pas s'il y a d'autres listes ?
Je vous propose, cette liste. Vous distribuez cette liste auprès de chacun des conseillers. On va aussi vous redonner un bulletin de vote ainsi qu'une enveloppe. Vous votez « POUR » « CONTRE » ou vous



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

vous abstenez. Voilà c'est les perspectives que vous avez. Je propose que les 3 assesseurs se réasseyent.
Donc c'est « POUR » « CONTRE » ou « BLANC » ? Je tiens à le rappeler à chacun.
Madame ABBAS-CHOHRA doit s'en aller, elle va donner son pouvoir. Et je prends le pouvoir de Madame ABBAS-CHOHRA donc son enveloppe aussi.
Donc c'est assez simple, vous avez une liste qui vous est donnée, puis vous avez un bulletin de vote. Sur le bulletin de vote c'est « POUR » « CONTRE » ou « BLANC ».
Ça va tout le monde a compris ? Sinon on va inquiéter nos concitoyens. Si certains n'ont pas compris, on ne met pas ceci dans le l'enveloppe, la liste, vous mettez uniquement le bulletin « POUR » « CONTRE » ou « BLANC » selon ce que vous souhaitez.
On reprend les mêmes assesseurs que pour l'élection du Maire, les assesseurs prennent leur bulletin de vote aussi, Madame CHIODI aussi et on appelle maintenant les votants.

**Mme BOURBON** : Madame ABBAS-CHOHRA Malika, représentée par Monsieur MASQUELIER,
**M. LE MAIRE** : Voilà.

**Mme BOURBON :** Madame ALBISSON Véronique, Madame ARNAUD Chantal, Madame BARKHALA Nassima, Madame BEZIN Annie, Madame BLANC Sylvie, Monsieur CHANIOL Philippe, Madame CHIODI Josiane, Monsieur CHIRON, Hervé, Madame COCUSSE Emmanuelle, Monsieur CORDINA Pierre, Monsieur CUNY Patrick, Madame DELAUNAY KAIDOMAR Françoise, Madame DESVIGNES Jacqueline, Madame DUBOIS-MOUGIN Joëlle, Monsieur GIRARDIN Jean-Philippe, Monsieur GRILLET Maxime, Monsieur HEUDIARD Frédéric, Monsieur ISEPPI Stéphane, Madame JACQUOT Elena, Monsieur JUBLOT Guillaume, Monsieur Michel KAIDOMAR, Monsieur LEBLANC Henri, Madame LOMBARD Danièle, Madame LOPEZ Yolande, Madame MARENCO Christine, Monsieur MASQUELIER Frédéric, Monsieur MORENVAL Fabrice, Monsieur MURATET Jacques, Monsieur OLLIER Guillaume, représenté par Madame COCUSSE, Madame PEREZ Jacqueline, Madame POIGNANT Patricia, Madame RAMI Hafida, Monsieur REVILLON Alain, Madame SALOMEZ Karine, Monsieur TAPIERO Théo, veuillez m'excuser Monsieur SPINHIRNNY Olivier, Monsieur THIERY Vincent, Monsieur ZEYEN Stéphane.
Nous avons 39 votants dont 2 représentés.

**M. LE MAIRE** : Il y avait 39 votants, 39 bulletins trouvés dans l'urne. On a un bulletin blanc, 9 bulletins nuls dans la mesure où un certain nombre d'entre vous ont mis la liste plutôt que de se prononcer comme nous l'avions indiqué « POUR », « CONTRE » ou « BLANC ». Mais on a la majorité absolue 24 votes pour la liste « Ensemble, aujourd'hui et pour demain » qui vous a été proposée. Sont élus Adjoints Madame Josiane CHIODI, Monsieur Stéphanie ISEPPI, Madame Yolande LOPEZ, Monsieur Théo TAPIERO, Madame Hafida RAMI, Monsieur Maxime GRILLET, Madame Danielle LOMBARD, Monsieur Olivier SPINHIRNNY, Madame Annie BEZIN, Monsieur Fabrice MORENVAL, Madame Sylvie BLANC, Monsieur Hervé CHIRON, Madame Jacqueline DESVIGNES et Monsieur Pierre CORDINA. Félicitations.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **M. Frédéric MASQUELIER, Maire,**
**A SA DEMANDE,**
**APRES AVOIR VOTÉ,**
**A LA MAJORITÉ ABSOLUE des MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,**

**ÉLIT** la liste conduite par **Madame Josiane CHIODI** comme suit :

Premier Adjoint : Mme Josiane CHIODI



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

2ème Adjoint : M. Stéphane ISEPPI
3ème Adjoint : Mme Yolande LOPEZ
4ème Adjoint : M. Théo TAPIERO
5ème Adjoint : Mme Hafida RAMI
6ème Adjoint : M ; Maxime GRILLET
7ème Adjoint : Mme Danièle LOMBARD
8ème Adjoint : M. Olivier SPINHIRNNY
9ème Adjoint : Mme Annie BEZIN
10ème Adjoint : M. Fabrice MORENVAL
11ème Adjoint : Mme Sylvie BLANC

Adjoints de quartiers :

12ème Adjoint : M. Hervé CHIRON
13ème Adjoint : Mme Jacqueline DESVIGNES
14ème Adjoint : M. Pierre CORDINA

---

***QUESTION : N° 4*** *Charte de l'Élu local*

**INTERVENTIONS**

**M. LE MAIRE** : Je vous propose comme il est d'usage et d'obligation, je vais vous lire la Charte de l'élu local.

**Mme COCUSSE** : Je souhaite faire une intervention par rapport à la lecture de cette charte, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Allez-y.

**Mme COCUSSE** : Monsieur le Maire, nous apprêtons à lire la charte d'élu qui nous engage pour les 7 prochaines années, à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. Monsieur le Maire, vous, si prompt à dénoncer tel propos ou comportement de vos opposants, vous êtes resté bien silencieux quand la presse a rapporté au cours de la campagne les propos racistes qu'aurait tenus à plusieurs reprises votre colistier Vincent THIERY sur les réseaux sociaux.
En votre qualité de Maire, mais aussi d'avocat, vous devez d'être respectueux de toutes les personnes, quelle que soit leur origine et leur appartenance ou non appartenance à une race prétendue ou à une religion. Et vous connaissez les risques pénaux auxquels s'expose tout individu qui tient des propos susceptibles d'être qualifiés d'incitation à la haine raciale. Vous avez fait le choix d'intégrer dans votre liste le délégué Départemental Varois du parti reconquête alors que vous n'étiez pas sans savoir que le créateur de ce parti a été à plusieurs reprises définitivement condamné pour injure publique et provocation à la haine raciale. Il y avait par conséquent des risques que des messages problématiques de membres de reconquête ressurgissent. De nouveaux post, qualifiés de sulfureux par la presse locale, viennent d'être retrouvés dans les dernières éditions de la presse locale. Ainsi, Monsieur le Maire, nous vous interpellons solennellement. Allez- vous continuer de vous contenter des explications de votre colistier sur le faux compte créé pour lui nuire ? Alors que les investigations menées par la presse locale paraissent contredire sa version ? Dans des situations comparables, les têtes de liste ont immédiatement agi pour éviter à tous les membres du Conseil Municipal de siéger à côté d'un conseiller à qui il est fait grief d'un comportement raciste et injurieux.



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

**M. LE MAIRE** : C'est tout ? Je vais vous répondre. Tout d'abord je vais vous répondre qu'apparemment vous n'avez rien compris au résultat de l'élection. C'est sur toutes les polémiques que vous avez tenté d'initier les petits coups-bas, les petits pétards aussi qu'on a eu pendant toute la campagne électorale, puisque ça a été un peu votre fonds de commerce et votre manière de faire de la politique puisque vous n'étiez pas dans la Ville. Donc il fallait bien trouver quelque chose, c'est-à-dire il fallait absolument dézinguer le Maire. Donc à partir de ce moment-là, je constate tout d'abord que vous n'avez pas compris le message des raphaëlois, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas voulu de vous ni de votre liste et ceci de manière extrêmement claire.
Pour ma part, je n'ai pas à rentrer dans des polémiques journalistiques. Quand un journaliste vous appelle à 17h00 parce qu'il a reçu un message de quelqu'un qui fait l'apologie du terrorisme pour vous dire qu'il faut répondre à 18h00 et qu'est-ce que vous pensez de quelque chose qui est contesté ? Ben excusez-moi, je n'ai pas forcément ni à répondre aux journalistes ni à répondre aux réseaux sociaux.
Mais puisqu'on partage quand même quelque chose qui est en commun, c'est-à-dire la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, je vous invite aussi de votre côté, puisque vous êtes érigés encore une fois en première donneuse de leçons de la Ville, je dirais tout d'abord, en premier lieu, peut être participer aux commémorations, pas une fois dans l'année, mais à chacune des commémorations. D'autre part, quand vous avez un de vos colistiers qui avait tenu des propos qui pouvaient aussi être qualifiés d'antisémites, avoir autre chose que douze nuances qui étaient la position qui avaient été prises par les membres de votre groupe. D'autre part, si vous ne voulez pas du racisme et de l'antisémitisme et de la xénophobie, il faudrait éviter d'avoir des membres de la France Insoumise qui sont un parti néofasciste et antisémite.
Également Madame COCUSSE, je vous invite, si vous voulez avoir un bon esprit, à lutter farouchement contre la xénophobie. Vous savez la xénophobie que vous qualifiez comme humour, notamment à l'égard des Belges puisque c'est votre humour. Et donc, je vous invite au cours de ces prochaines années, effectivement à partager, vous, ainsi que vos colistiers à pouvoir dénoncer toutes formes de xénophobie, ainsi comme ça on ira vraiment tous dans le même sens.
Je pense que je vous ai répondu maintenant très clairement sur ce que vous venez d'énoncer, comme je vous l'ai indiqué, ce qu'ont demandé les raphaëlois à travers ce scrutin, c'est-à-dire que nous travaillons, qu'on ne se perde pas constamment en petites polémiques, même si ça vous permet d'exister et d'avoir quelques lignes dans le journal. Pour ma part, ma responsabilité, ce sera d'être sur la ligne que j'ai tracée, c'est-à-dire de travailler pour les raphaëlois. Donc merci et maintenant je vais lire la Charte de l'élu local.

**Mme COCUSSE** : Excusez-moi.

**M. LE MAIRE** : Non c'est terminé, vous lirez le règlement intérieur. Vous avez pu vous exprimer, je vous ai répondu, donc maintenant on passe à la délibération suivante. La semaine prochaine, on reverra le règlement intérieur parce qu'il y a aussi des règles ici pour s'exprimer ce n'est pas comme vous voulez donc, mais c'est en fonction de règles de fonctionnement qui sont celles du Conseil Municipal.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, l'exclusion de tout intérêt, qu'il soit personnel, directement ou indirectement, de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à lui faire connaître. Avant le débat et le vote.



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150€ dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction élective et de la prise en charge des frais des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du code de la sécurité sociale et des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, des garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes énoncés à l'article L1111-13.

Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

Je précise qu'une copie papier été remis à chaque membre du Conseil Municipal avec le dossier de séance et également transmise par voie dématérialisée. Il faut en prendre acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de **M. Frédéric MASQUELIER, Maire,**
**A SA DEMANDE,**
**APRES** en avoir délibéré,



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

**PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local par M. LE MAIRE ;

**PREND ACTE** de la diffusion aux conseillers municipaux de la charte de l'élu local.

---

**M. LE MAIRE** : Je vous souhaite à tous une excellente journée.

---

L'Ordre du Jour étant épuisé,

La séance est levée à 10h22

**POUR COPIE CONFORME**
**Le Secrétaire de Séance,**



**Elena JACQUOT**

**POUR COPIE CONFORME**
**Le Maire,**



**Frédéric MASQUELIER**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)